



Mon propriétaire est-il dans l'illégalité? help svp

Par **Jux**, le **27/01/2010** à **22:40**

Bonjour, rnJ'ai comme l'impression que mon propriétaire abuse un peu de ses droits et j'aurais besoin d'un avis.rnrnTout d'abord, en Juillet 2009 les meubles supérieurs de la cuisine ne sont écroulés, ils avaient été (mal) fixés par le propriétaire lui-même. J'ai perdu énormément de vaisselles et d'appareils électrique du type cafetière, grille pain, ainsi que ma gazinière (achetée d'occasion). Le propriétaire a monté un dossier pour son assurance déclarant que notre "vaisselle était trop lourde" et du coup nous n'avons été remboursé de rien. De plus nous avons été contraint de vivre avec un petit réchaud pendant 3 mois avant que le propriétaire se décide a remonté la cuisine LUI MÊME de la même façon et a ramener une gaziniere...
Premier problème.rnrnDésormais il faut savoir que dans la salle de bain la baignoire est entourée d'un rebord sur lequel l'eau s'accumule, et évidemment tombe sur le sol puisque la baignoire et l'évier sont séparés d'un espace de 20 cm environ. La pièce est entièrement carrelée excepté le petit bout de mur se trouvant entre le sol et le lavabo, l'eau traverse donc le mur et se retrouve dans ma chambre créant une flaque et pourrissant mon mur, j'en ai déjà fait part à mon propriétaire auparavant, et il m'avait dit qu'il fallait que j'éponge le rebord à chaque douche. Je veux bien mais l'humidité est aussi responsable... et là je n'y peut rien ...rnrnJe l'ai recontacté car mon papier se décolle et là, c'est la porte ouverte au grand n'importe quoi. Le lendemain il a téléphoné sur le fixe, mais ma colocataire dormait donc n'a pas répondu. Il s'est permis d'entrer dans l'appart, pensant qu'il n'y avait personne... il est entré dans ma chambre et a réveillé mon ami qui y dormait, il a ensuite dit qu'il ne pouvait rien faire. rnIl m'a ensuite envoyé un mail me demandant de justifier la présence de mon hôte (alors que mon autre coloc était là), il a fait une reflexion au sujet du tartre dans les toilettes et disant je cite: "parfois un peu d'huile de coude ne peut pas faire de mal" et il a envoyé ce mail à ma garante qui n'est pas donc pas concernée par ce genre de problème.rnrnQue puis je faire car je voudrais quitter mon appartement, mais je ne peux pas laisser ma colocataire

seule. Merci

Par **Marion2**, le **27/01/2010 à 22:47**

Bonsoir,rnrnJe pense comme vous que votre propriétaire abuse et pas simplement un peu.rnrnD  j  , il n'avait absolument pas le droit de p  n  trer dans votre appartement en pensant qu'il n'y avait personne. C'est une violation de domicile...rnrnJe vous conseille vivement de contacter l'ADIL (gratuit) Association de d  fense des locataires. Ils assurent des permanences juridiques gratuites. Ils sont comp  tents.rnrnVotre mairie vous donnera les coordonn  es de l'ADIL dont vous d  pendez. rnrnCordialement.